

LE DNB

Le Diplôme National du Brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400

→ **Le niveau de maîtrise des composantes du socle commun (400 points)**

Pour chacun des huit éléments du socle commun pris en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

→ **Les 4 épreuves de l'examen terminal (400 points)**

- une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des parcours éducatifs (Parcours Avenir, Parcours d'Education Artistique et Culturelle, Parcours Citoyen et Parcours d'Education à la Santé) → **100 points**
- une épreuve écrite de sciences qui porte sur les programmes de mathématiques → **100 points**
puis physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie → **50 points**
- une épreuve écrite qui porte sur le programme de français → **100 points**
- une épreuve écrite qui porte sur le programme d'histoire, de géographie et Enseignement moral et civique → **50 points**

Les élèves latinistes bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Des mentions sont octroyées :

- « *Assez bien* » si le total des points est au moins égal à 480
- « *Bien* » si ce total est au moins égal à 560
- « *Très bien* » si ce total est au moins égal à 640

Les élèves les plus en difficulté auront un professeur référent qui les aidera à préparer l'épreuve orale.

- ☐ Dossier de préparation de l'épreuve orale : modalités, guidage pour la préparation, évaluation
- ☐ Oral du DNB : pistes pour choisir son sujet